

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public – Modification n°3 du PLU de Barbâtre

Dans le cadre de la procédure de **modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barbâtre**, et afin de permettre au grand public de porter un regard éclairé sur le projet, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier organise une **mise à disposition du public** du **23 juin au 7 juillet 2025 inclus**.

Cette procédure porte sur deux points :

- **L'implantation d'une antenne relais** sur le territoire communal,
- La **suppression de deux emplacements réservés** aujourd'hui devenus sans objet.

Objectifs de la concertation :

- Offrir une **information accessible** aux habitants sur les ajustements réglementaires envisagés,
- **Recueillir l'avis des habitants** sur les propositions formulées dans le cadre de cette modification.

Modalités de concertation :

• Moyens d'information :

- Une note explicative sur le contenu de la modification est disponible sur les sites internet suivants :

- www.cdc-iledenoirmoutier.com
- www.barbatre.fr

- Cette note est également consultable **en mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier**.

• Moyens d'expression :

- Un **registre de concertation** est mis à disposition du public à la mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce registre sera clos le lundi 7 juillet 2025 à 17h.
- Les observations peuvent également être adressées :
 - Par courrier à l'attention de **Monsieur le Président** de la Communauté de Communes,
 - Par mail à l'adresse suivante : contact@iledenoirmoutier.org, en précisant en objet : « *Modification n°3 du PLU de Barbâtre* ».

Les habitants sont invités à **s'exprimer librement** sur ce projet. À l'issue de cette période de concertation, un **bilan** sera dressé et présenté au Conseil communautaire.